

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Advant - All
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Lubrifiant
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone: 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucun.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après la manipulation de ce produit.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange			
Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	60-100

4. Premiers soins

Inhalation	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent et persistent.
Yeux	Rincer à l'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent et persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de façon symptomatique
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Pas disponible

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter l'exposition prolongée. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Lunettes à coques ou de sécurité.
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Porter des vêtements protecteurs appropriés.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés appropriés.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations sur l'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Brun clair
Odeur	Pétrole
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	0.85 @ 15°C
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	244.0 - 250.0 °C (471.2 - 482.0 °F) Cleveland vase ouvert
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	< 0.1 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Négligeable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	67 - 79.6 cSt @ 40°C
Autres informations	
Pourc. de mat. volatiles	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matières incompatibles	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	>= 2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Minutes d'exposition	Pas disponible.
Indice d'érythème	Pas disponible.
Valeur d'un œdème	Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Contient < 3 % (p/p) DMSO-extrait

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Volume 58, Volume 100C 1 Cancérogène pour l'homme.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

arsenic (CAS 7440-38-2)
CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Plomb (CAS 7439-92-1)

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

CADMIUM (CAS 7440-43-9) Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7) Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

CADMIUM (CAS 7440-43-9) Cancer

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas disponible.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants	Espèce		Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel bioaccumulatif	Pas de données disponibles.		
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets adverses	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	
Non inscrit.	
Gaz à effet de serre	
Non inscrit.	
Règlements sur les précurseurs	
Non réglementé.	
whmis2015 Exemptions	Sans objet
Réglementations Fédérales des Etats-Unis	
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	
Non réglementé.	
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Cancer Poumons Reins Toxicité aiguë
Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)	
Catégories de danger	Danger immédiat - Non Risque différé - Non Risque d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non
SARA 302 Substance très dangereuse	Non
SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non
SARA 313 (déclaration au TRI)	
Non réglementé.	
Autres règlements fédéraux	
Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	
Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)	
Non réglementé.	
Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)	Non réglementé.
Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique	
Non inscrit.	
Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))	
Non réglementé.	
Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts	
Non réglementé.	
FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)	Non réglementé.
États-Unis - Réglementation des états	
US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

CADMIUM

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

arsenic (CAS 7440-38-2)

Inscrit : Le 27 Février 1987

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Inscrit : Le 1er octobre 1987

Plomb (CAS 7439-92-1)

Listé : Octobre 1, 1992

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Listé : Mai 1, 1997

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Listé : Mai 1, 1997

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

État des stocks

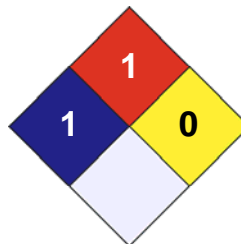
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

22-Mars-2016

Version n°

01

Date en vigueur

22-Mars-2016

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.